

## MAIRIE de VILLEGLY

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 18 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 juillet 2022 à 18 h 30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI.

Absents excusés : MM. et Mme. DUVERT – FOURES – BELUCHE.

Secrétaire de séance : Mme LEVEJAC.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### - **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

M. le Maire informe ses collègues que dans le cadre de la procédure de révision du P.L.U. de la commune, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable est un document essentiel qui définit les orientations prises par les élus pour le développement de la commune pour la prochaine décennie.

Le projet du PADD porte sur 7 axes ci-après définis :

- Axe 1 : Définir un projet habitat,
- Axe 2 : Redonner de l'attractivité au centre-bourg historique,
- Axe 3 : Renforcer les équipements et appuyer l'économie locale,
- Axe 4 : Améliorer les mobilités et la perméabilité,
- Axe 5 : Préserver l'identité rurale et l'activité agricole,
- Axe 6 : Pérenniser l'aménité environnementale de la commune et valoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.

M. le Maire développe les objectifs définis par chaque axe.

Après débat, l'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir **délibéré à l'unanimité**, approuve les orientations du PADD.

#### - **APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PCS2.0.**

M. Emmanuel COULONVAL chargé de ce dossier précise que le document a été validé par les instances chargées de son élaboration.

Il propose à ses collègues son approbation.

Il rappelle que les grandes lignes du PCS précédent sont conservées. La nouveauté est tout simplement amendée par la mise à jour et l'incorporation de la Commission Communale de Sécurité Civile et porte uniquement sur le volet inondation.

Approbation du Conseil Municipal après en avoir **délibéré à l'unanimité**.

#### - **CREATION DE POSTES SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE 2022.**

M. le Maire informe ses collègues de l'évolution des carrières des agent communaux qui entraine des avancements de grade.

Ces avancements de grades nécessitent, au préalable, la création des postes correspondants ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs.

En effet, à partir du 1<sup>er</sup> septembre, deux agents seront nommés : 1 au grade d'Agent de Maîtrise Principal et 1 au grade d' Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe. Au 1<sup>er</sup> novembre 2022, 1 agent sera nommé au grade d'Agent de Maîtrise Principal.

Après en avoir **délibéré, accord unanime** du Conseil Municipal.

- **DECISIONS MODIFICATIVES.**

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite au vote du Budget Primitif lors de la séance du 11 Avril dernier, les prévisions inscrites peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives. Les présentes décisions modificatives ont pour objet le virement de crédits budgétaires sur les opérations suivantes :

**Décision modificative n°3 :**

<b>DEPENSES</b>	
Article – Chapitre - Opération	Montant
2131 – 21 – 325 Garages Communaux	+ 4 500 €
2188 – 21 – 326 Traversée village aménagement	- 4 500 €

**Décision modificative n°4 :**

<b>DEPENSES</b>	
Article – Chapitre - Opération	Montant
231 – 23 – 175 Grosses réparations Bâtiments Communaux	- 5 000 €
231 – 23 – 226 Restauration Eglise	- 10 000 €
212 – 21 – 240 Travaux Terrain Football	- 5 000 €
231 – 23 – 308 Vidéo Protection	- 5 000 €
2181 – 21 – 322 Cadre de vie 2022	+ 25 000 €

**Décision modificative n°5 :**

<b>DEPENSES</b>	
Article – Chapitre - Opération	Montant
2188 – 21 – 326 Traversée du Village	- 16 000 €
2188 – 21 – 216 Unité Touristique Camping	+ 16 000 €

Après en avoir **délibéré, accord unanime** du Conseil Municipal.

- **INAUGURATION DE L'HOTEL DE VILLE.**

M. Raymond BENOIT chargé du protocole, présente à l'ensemble du Conseil Municipal le déroulement de cette journée.

Il propose qu'à l'occasion de cette manifestation, la photo de l'ensemble du Conseil puisse être prise.

Mme POUSSE est chargée de la mise en place de l'apéritif qui suivra cette manifestation.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. Raymond BENOIT propose que les avoirs de l'association Léz'Arts en Minervois puissent être utilisés pour le financement du Feu d'Artifices 2023.

Un accord sera sollicité auprès de l'ancien Président.

M. Emmanuel COULONVAL rend compte à ses collègues de la formation qu'il a suivi pour la Téléalerte.

Il indique que très peu de messages sont lus (44 % de la population) et propose d'encourager la population à s'inscrire.

M. Stéphane AZEMA fait un compte rendu du Feu d'Artifices qui a été un succès.

- **DIVERS.**

- Livre sur VILLEGLY :

M. le Maire présente le livre écrit par Jean-Yves TOURNIE sur l'histoire de Villegly.

Afin d'aider sa promotion, le Conseil Municipal donne son accord pour un dépôt de livres en mairie et vente directe par l'intéressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 15.



Le Maire,

  
Alain MARTY